

PRINCIPE DIRECTEUR

Ce document a pour objectif d'exposer les droits et obligations légales qui vous incombent en tant que client (« vous »), ainsi que ceux de CA Europe Sàrl, ayant son siège social au Building A, Lake Geneva Centre, Route de la Longeraie 9, 1110 Morges, Suisse (« CA Europe ») et ceux de CA dont le siège social est sis Tour Opus 12, 4 place des Pyramides, La Défense 9, 92 914 Paris La Défense Cedex, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro B 324 399 898 (« CA Local »), pour la licence d'utilisation, l'accès, l'exploitation ou la livraison de produits ou services de CA. Cet accord-cadre (l'« Accord-cadre ») se démarque volontairement des autres accords contractuels classiques. Nous avons rédigé cet Accord-cadre avec l'intention d'établir les conditions d'un contrat qui refléteront notre façon d'interagir et de travailler ensemble quotidiennement, dans un langage simple. Nous avons fourni des efforts et avons réalisé des avancées significatifs afin de s'assurer que nos produits et services sont le gage de la meilleure expérience client qui soit. Nous pensons que les modalités d'obtention de ces produits et services doivent être tout aussi accessibles.

1. STRUCTURE

En vertu de cet Accord-cadre, vous obtenez un droit d'utilisation du logiciel CA et/ou des progiciels (collectivement désignés le « Logiciel ») ou d'y accéder, d'obtenir le matériel ou les dispositifs matériels associés au Logiciel (le « Matériel ») ou encore d'accéder au logiciel sous forme de service (« SaaS ») et/ou avez la possibilité de demander à bénéficier de la maintenance et de l'assistance pour le Logiciel et/ou le Matériel (le « Support ») ou de services de conseils techniques ou de formation (les « Services ») tels que fournis ou mis à disposition par CA Local via un bon de commande CA (« Bon de Commande ») ou un descriptif de prestations. CA Europe désigne le concédant de licence du Logiciel ainsi que l'entité qui fournit la maintenance et qui confère le droit d'utiliser le SaaS mis à disposition par CA Local. CA Local désigne l'entité qui fournit le Support, les Services et le Matériel. Le Logiciel, le Matériel, le SaaS, le Support et les Services sont collectivement désignés les « Offres CA » et les Bons de commande et descriptifs de prestations peuvent être collectivement désignés les « Documents de Transaction ». CA Europe et CA Local conviennent séparément d'exécuter leurs obligations respectives telles que décrites ci-dessus. En conséquence, selon l'Offre CA applicable, vous concluez un contrat distinct avec CA Europe et CA Local, pour l'exécution des différentes obligations énumérées ci-dessus. L'Offre CA souscrite vous confère vis-à-vis de CA Europe ou de CA Local, selon le cas, des droits, des obligations et des recours spécifiques qu'il conviendra d'exécuter distinctement.

Cet Accord-cadre, tout Document de Transaction ainsi que les liens, documents et annexes mentionnés dans les présentes forment l'intégralité de l'Accord entre vous, CA Local et/ou CA Europe (selon le cas) au titre des Offres CA (l'« Accord »). Tout autre accord, proposition, commande, déclaration ou entente, qu'ils soient conclus par oral ou par écrit, sont intégralement annulés et remplacés par l'Accord.

Dans l'hypothèse où vous faites l'objet d'une acquisition ou de toute autre mesure qui vous obligerait à céder cet Accord ou toute partie de celui-ci, à quelqu'un d'autre, vous êtes libre de procéder tant que vous aurez obtenu au préalable notre consentement écrit que nous vous délivrerons sur demande raisonnable. L'Accord a force exécutoire pour tous vos successeurs et ayant-droits, comme s'ils l'avaient conclu initialement.

2. DROITS D'UTILISATION

Sous réserve d'être à jour de tous vos paiements, vous, vos filiales dans lesquelles vous détenez une participation majoritaire et vos employés ainsi que les prestataires tiers qui travaillent dans votre environnement interne, à l'exclusion des outsourcing (les « Utilisateurs autorisés ») peuvent utiliser l'Offre CA fournie ou mise à disposition par CA Local pour les besoins de vos activités internes en vertu du présent Accord durant toute la période mentionnée au Document de

Transaction (la « Durée ») et conformément à celui-ci. En contrepartie de cette licence ou de ce droit d'utilisation, vous acceptez de protéger l'intégrité et la sécurité des Offres CA. Vous acceptez également d'autoriser CA Europe ou CA Local (selon le cas) ou un tiers indépendant à effectuer des vérifications à distance ou sur place dans vos installations uniquement pour les besoins de vérifier votre respect de l'Accord. Nous convenons que ces vérifications seront strictement confidentielles et commercialement raisonnables en termes de portée et de temps.

Vous convenez de ne : (i) fournir, concéder de sous licence ou transférer l'Offre CA, ses résultats/produits ou livrables ni les résultats des Services (le « Fournitures ») à personne d'autre que les Utilisateurs autorisés, (ii) faire usage d'aucune Offre CA que vous n'avez pas payée, (iii) prétendre à aucun autre droit au titre de l'Offre CA à l'exclusion de votre droit d'utilisation, (iv) modifier aucune Offre CA. Vous reconnaissez que l'(les) Offre(s) CA ou les Fournitures sont soumis à des contrôles en vertu des lois européennes et américaines, notamment les Règlements de l'administration chargée des exportations, et convenez de respecter tous les règlements applicables en matière d'importations et d'exportations. Vous convenez de ne pas exporter, réexporter ou transférer l'(les) Offre(s) CA en violation du droit américain, ni de l'(les) utiliser à des fins d'armes chimiques, biologiques, ou nucléaires ou de missiles vecteurs de tels armes, de la(les) céder ou de la(les) revendre dès lors que vous avez connaissance ou avez de bonnes raisons de penser que l'(les) Offre(s) CA est(sont) destinée(s) à de tels emplois ou risque(nt) d'être utilisée(s) à de telles fins. Tout droit qui ne vous serait pas consenti en vertu de cet Accord-cadre ou d'un Document de Transaction est réservé à CA.

CA Local mettra également à votre disposition les versions d'essai ou les versions bêta fournies par CA Europe, afin de vous permettre d'apprécier un produit CA avant de l'acheter (l'« Offre de Test »). Si vous ou quelqu'un au sein de votre organisation télécharge ou accède à une Offre de Test, vous acceptez de recevoir de CA Europe une telle offre « EN L'ÉTAT », de ne pas l'installer ou l'utiliser dans votre environnement de production. D'autres modalités ou conditions pour accéder ou utiliser l'Offre de Test peuvent vous être présentées lorsque vous vous inscrivez pour effectuer le test. Les garanties ne sont fournies que pour les Offres CA soumises à redevance.

La documentation technique et les guides d'utilisation fournis à tous les clients au titre de chaque Offre CA (la « Documentation ») et les modalités du Support sont disponibles sur le site <http://support.ca.com>.

3. NORMES DE QUALITE ET DE VIGILANCE

Conscients de l'importance de la technologie pour l'exercice votre activité, CA Europe ou CA Local (selon le cas) se porte garant de la qualité des Offres CA. Les garanties suivantes s'appliquent aux Offres CA particulières débutant à la date de prise d'effet du Document de Transaction applicable :

- Logiciel sur site. CA Europe vous garantit que le Logiciel fonctionnera de manière matériellement conforme avec la Documentation du logiciel pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si le Logiciel est assorti d'un matériel ou d'un logiciel provenant de l'un de nos partenaires de confiance, CA Local ou CA Europe, respectivement, vous transférera toute condition ou garantie de la licence applicable correspondante.
- SaaS. CA Europe vous garantit que le SaaS fonctionnera selon la disponibilité du niveau de service (« service level availability », « SLA ») mentionnée dans la documentation du produit SaaS (le « SaaS Listing »). Sera exclue de la SLA toute interruption due à des arrêts ou à des opérations de maintenance programmés, à des mesures de CA Europe en réponse à des problèmes de sécurité ou à des événements qui échappent au contrôle raisonnable de CA Europe.
- Services. CA Local emploie pour ses Services des professionnels hautement qualifiés. Lorsque vous souscrivez à des Services, CA Local s'engage à ne mettre à votre disposition que des individus possédant les compétences nécessaires et ayant été formés à exécuter ces Services.

Vous contrôlez et conservez tous les droits, titres et intérêts attachés aux informations et/ou aux données que vous fournissez (« Vos données »). Lorsque CA Europe ou CA Local, selon le cas, conserve ou traite Vos données (par exemple, dans le cadre de l'offre SaaS), CA Europe ou CA Local, selon le cas, s'assurera de maintenir et d'administrer les dispositifs de sécurité physiques et techniques mentionnés dans les informations du produit (par exemple, le Catalogue SaaS) ou dans le document de sécurité mis à disposition par CA Europe ou CA Local, selon le cas. Vous pouvez détenir certaines

informations faisant l'objet de normes de sécurité et de vigilance plus strictes (par exemple, données portant sur la santé, numéros de comptes) et vous convenez de ne jamais fournir de telles informations sensibles à CA Europe à moins que CA Europe n'en soit informé et accepte de manière expresse d'observer de telles normes dans le Catalogue SaaS. CA Europe et/ou CA Local, selon le cas, n'accèdera à Vos données que pour (i) exploiter le(s) centre(s) de donnée(s) comme requis et (ii) en réponse à des problèmes de produit ou techniques. Sauf si la loi l'exige ou pour respecter des obligations de contrôle et de facturation, CA Europe ou CA Local, selon le cas, détruira ou supprimera Vos données dans les soixante (60) jours suivant la résiliation ou l'expiration du Document de Transaction applicable. Vous pourrez accéder à tous les produits et rapports disponibles générés à partir de Vos données dans un format normalisé lisible (c'est-à-dire CSV) jusqu'à l'expiration de la Durée applicable. Si vous devez fournir des données à caractère personnel dans le cadre d'une Offre CA, vous reconnaissez que CA Europe ou CA Local, selon le cas, s'en remet à votre professionnalisme en supposant que vous êtes dûment autorisé à fournir ces informations légalement et en accord avec la législation applicable. CA Europe ou CA Local, selon le cas, ainsi que ses filiales et sous-traitants ne traiteront vos données à caractère personnel qu'aux seules fins d'exécuter leurs obligations. CA Europe ou CA Local, selon le cas, ne transférera pas de telles données personnelles, excepté de manière légale en conformité avec la législation applicable. CA Europe ou CA Local, selon le cas, ne transférera pas de telles données personnelles dont le traitement est sujet à la loi d'un Etat membre de l'espace économique européen (EEE) et/ou de la Suisse, excepté (a) entre états membres de l'EEE et/ou de la Suisse ; ou (b) selon vos instructions écrites ou avec votre consentement écrit ; ou (c) vers tout pays ou territoire qui est au moment du transfert sujet à une déclaration sur le caractère adéquat par la Commission Européenne en vertu de l'article 25(6) de la directive de l'Union Européenne de protection des données ou la loi applicable dans le pays de l'EEE (ou disposition équivalente en cas de changement ultérieur de loi de réglementation) http://ec.europa.eu/justice/data-protection/international-transfers/adequacy/index_en.htm; ou (d) vers tout pays ou territoire qui n'est pas sujet à une telle déclaration sur le caractère adéquat mais (i) qu'une méthode légale alternative de transfert est disponible et CA Europe ou CA Local, selon le cas, met cette méthode en place ou (ii) que CA Europe ou CA Local met en place des clauses contractuelles types pour de tels transferts (qui peuvent vous être mises à disposition sur demande) ou (iii) que vous et CA Europe ou CA Local, selon le cas, signent un accord de traitement de données comprenant les clauses contractuelles types dont le modèle est disponible sous le lien suivant <https://www.ca.com/us/legal/privacy/data-transfers.html>. Afin de mieux comprendre et répondre aux besoins de ses clients, CA Europe et CA Local peuvent collecter, utiliser, analyser et conserver les métadonnées du Client, les informations relatives à la topographie de son système et les données relatives à ses opérations et, de manière confidentielle et anonyme, agréger ces données avec des données d'usage similaires provenant de leurs autres clients.

CA Europe ou ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres de propriété et intérêts attachés aux Offres CA, aux Fournitures, à vos retours d'informations, à la propriété intellectuelle de CA et à leurs modifications ou dérivés (la « Propriété intellectuelle de CA »).

Vous, CA Europe ou CA Local (selon le cas) convenez/convient que toute Information confidentielle échangée ne sera utilisée que pour les besoins de cet Accord et qu'elle sera protégée de la même manière que Vous, CA Europe ou CA Local, selon le cas, protégeriez/protègerait les vôtres/les siennes. Dans tous les cas, ces informations feront l'objet de normes de vigilance tout au moins raisonnables. Vous, CA Europe ou CA Local, selon le cas, convenez/convient que les Informations Confidentielles désignent Vos données, la Propriété intellectuelle de CA et toute autre information, écrite ou orale, qu'une personne raisonnable jugerait confidentielle. À moins que la loi ne l'interdise, les données ci-après ne relèvent pas d'Informations confidentielles : (i) informations dont l'utilisation sans restriction a été autorisée par écrit, (ii) informations qui se trouvent légitimement en possession d'une partie ou qui deviennent connues d'une partie par des moyens licites, et (iii) informations qui sont indépendamment élaborées sans utilisation ou référence à des Informations confidentielles d'une autre partie.

4. OBJECTIFS ET ENGAGEMENT DE CA

Étant donné la nature de toutes les relations, certains problèmes peuvent survenir, et nous travaillerons en étroite collaboration avec vous pour essayer de les résoudre. En particulier, en cas de rupture de garantie au titre d'un Logiciel ou de Services, votre recours exclusif et, le cas échéant, l'obligation de CA Europe ou de CA Local au titre du Logiciel ou

des Services en question, consistera pour CA Europe et/ou CA Local, selon le cas, à exécuter de nouveau les Services, à remplacer ou à réparer le Logiciel ou à rembourser au prorata les frais des Services défaillants ou les redevances de licence du Logiciel défaillant qui ont déjà été versés. Si CA Europe ne parvient pas à se conformer au Catalogue SaaS, vous serez en droit d'invoquer les recours mentionnés dans ce document. Ces recours sont à votre disposition lorsque le Logiciel ou les Services CA sont à l'origine d'une erreur que CA Europe et/ou CA Local, selon le cas est en mesure de reproduire.

Étant donné la nature de la technologie, CA Europe et/ou CA Local, selon le cas, ne peut garantir que l'Offre CA sera exempte d'erreurs ni que toutes les erreurs seront corrigées. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DES NORMES DE QUALITÉ ET DE VIGILANCE, CA EUROPE ET/OU LOCAL CA (SELON LE CAS) NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE TIERS, LES GARANTIES IMPLICITES DE VICES CACHÉS OU TOUTE AUTRE CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE COMPATIBILITÉ ET/OU LA GARANTIE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CA LOCAL NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE EN VERTU DES PRÉSENTES EU ÉGARD À L'ÉQUIPEMENT MATÉRIEL POUVANT ÊTRE FOURNI PAR SES SOINS. TANDIS QUE CA LOCAL VOUS TRANSFÈRERA TOUTES LES GARANTIES RELATIVES AU MATÉRIEL FOURNI PAR UN TIERS, LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT MATÉRIEL QU'ELLE PEUT FOURNIR.

Si vous êtes informé que l'Offre CA telle qu'utilisée aux termes de la Documentation porte atteinte à un brevet valide, des droits d'auteur ou une marque de commerce au sein de la juridiction dans laquelle vous êtes autorisé à utiliser l'Offre CA, vous consentez à le signaler immédiatement à CA Europe ou à CA Local, selon le cas applicable. Les droits de propriété intellectuelle de CA sont d'une extrême importance pour nous, et CA Europe ou CA Local, selon le cas, s'engage à vous défendre et à vous dédommager à condition d'avoir la possibilité d'établir une stratégie, de défendre ou de régler toute réclamation tierce, à son entière discrétion, s'il y a lieu. Selon la manière dont CA Europe ou CA Local, selon le cas, est en mesure de résoudre le différend, CA Europe ou CA Local, selon le cas, peut obtenir pour vous le droit de continuer à utiliser l'Offre CA, réparer, redévelopper ou remplacer l'Offre CA de telle manière qu'elle ne soit plus en violation, ou résilier l'Offre CA et vous rembourser le prorata à compter de la date de résiliation des redevances acquittées au titre de l'Offre CA affectée.

CETTE DISPOSITION STIPULE L'INTÉGRALITÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE CA EUROPE OU DE CA LOCAL, SELON LE CAS, CONCERNANT DES RÉCLAMATIONS DE GARANTIE ET DES ALLÉGATIONS DE CONTREFAÇON, AINSI QUE VOTRE RECOURS EXCLUSIF EN MATIÈRE DE CONTREFAÇON RÉELLE OU PRÉSUMÉE OU D'APPROPRIATION ILLICITE DE TOUS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Si vous être un utilisateur de SaaS et si CA Europe a confirmé qu'une faille de sécurité est ou risque d'être à l'origine de préjudices et que Vos données ont été ou risquent d'être corrompues, CA Europe vous alertera dans les cinq (5) jours ouvrables, ou dans tout autre délai prescrit par la loi s'il est plus court. Vous serez en droit d'attendre un rapport d'incident formel et détaillé comprenant les mesures à prendre pour minimiser les incidences possibles dans les trente (30) jours suivant sa réalisation, étant admis qu'aucune loi ou réglementation applicable n'interdit à CA Europe de fournir un tel rapport. Si l'incident entraîne la perte de Vos données, CA Europe les récupèrera à partir du dernier point d'archive.

Nous attendons de chacune des parties qu'elles agissent dans les limites fixées par cet Accord. Lorsque l'une des parties manque à ses obligations respectives en vertu de cet Accord, il est attendu de la partie affectée qu'elle se mette en relation avec cette partie dans les plus brefs délais. Si le problème ne peut être raisonnablement réglé dans les trente (30) jours suivant sa notification, et si ce problème compromet l'objectif visé par cet Accord, la partie non défaillante peut résilier l'Offre CA applicable. DANS TOUS LES CAS, SI TOUTE AUTRE FORME DE RESPONSABILITÉ EN VERTU DE CET ACCORD EST ENGAGÉE, LES PARTIES CONVIENNENT QUE LA PARTIE FAUTIVE NE SERA TENUE RESPONSABLE QUE DES DOMMAGES DIRECTS, QUI ÉTAIENT PRÉVISIBLES ET QUI PEUVENT GÉNÉRALEMENT SURVENIR EN RELATION AVEC CET ACCORD. AUCUN DOMMAGE CONSÉCUTIF, PARTICULIER, INDIRECT, ACCIDENTEL OU PUNITIF, AUCUNE PERTE DE BÉNÉFICES OU ATTEINTE À LA RÉPUTATION NE SAURAIENT S'APPLIQUER. Il est entendu entre les Parties qu'en cas de manquement contractuel à une obligation essentielle, les dommages prévisibles pouvant généralement survenir seront limités à (i) deux (2) fois les redevances acquittées et dues en vertu du Document de Transaction au titre du Logiciel, du Matériel ou des Services ayant donné lieu au manquement ou à l'incident, ou (ii) dans le cas d'une offre SaaS, aux redevances du Document de

Transaction pour les douze derniers (12) mois suivant la date du manquement. La responsabilité engagée par les parties, quelle qu'en soit la raison, sera illimitée en cas de manquement aux obligations de Confidentialité, de décès, de préjudices corporels et de dommages résultant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la partie fautive.

Cet Accord-cadre restera en vigueur sauf résiliation. La résiliation de cet Accord-cadre n'entraîne l'annulation d'aucun Document de Transaction dont les modalités demeurent en vigueur jusqu'à sa date d'expiration ou d'annulation.

Même si nous espérons ne jamais en arriver à cette extrémité, dans le cas où nous devons régler un problème, vous, CA Europe ou CA Local, selon le cas, convenez/convient d'exécuter et d'interpréter cet Accord en vertu du droit français, à l'exclusion de ses dispositions concernant les conflits de loi et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. En outre, tout litige sera exclusivement soumis aux tribunaux français compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris. En cas de conflit entre des conditions générales, les conditions du document signé le plus récemment prévaudront. Vous admettez que ce contrat établit une relation distincte de client à entrepreneur indépendant entre vous, CA Europe ou CA Local, selon le cas. Si une disposition de cet Accord est jugée invalide, les dispositions restantes de l'Accord conserveront leur plein effet. Cette disposition, la Limitation de responsabilité et les dispositions mentionnées dans les présentes survivront à la résiliation ou à l'expiration de tout Document de Transaction et/ou de cet Accord-cadre.